

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 54 (1903)
Heft: 10

Artikel: Le Péril des Feuillus
Autor: Luze, J. J. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785718>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pendant les deux premières périodes,
c'est-à-dire, pendant 12 ans . . . à fr. 222,630. —
le produit brut annuel et moyen a donc
été de „ 18,552. —
soit par hectare „ 134. 50
tant en matériel principal qu'en matériel accessoire.



Le Péril des Feuillus.

(Réponse à M. Pillichody).

L'article sur le Péril des Feuillus qui vient de paraître dans le N° d'août/septembre du Journal forestier suisse ne saurait rester sans réponse de ma part, car son auteur m'attribue des principes que je suis fort éloigné de professer. Si la petite étude intitulée: „Une question de sylviculture dans le Jura,“ parue dans les N°s de mai et de juin 1901 du Journal forestier suisse a pu induire quelques lecteurs en erreur, c'est assurément parce que je me suis exprimé en termes impropres qui ont interverti ma pensée.

Je n'ai préconisé nulle part la proscription à outrance des feuillus, et j'ai encore moins conseillé de favoriser les essences résineuses au moyen de plantations d'essences pures, pour lesquelles je n'ai que peu de sympathie. Je suis au contraire un partisan convaincu des peuplements mélangés créés par régénération naturelle. Mais c'est précisément pour cela que j'estime que le forestier doit lutter à outrance contre l'essence envahissante quelle qu'elle soit. Or, le hêtre étant en passe de devenir l'essence envahissante de la majeure partie des côtes du Jura vaudois, nous devons, précisément pour maintenir l'équilibre entre les essences, dégager fortement les recrûs naturels de résineux. Le fait de l'envahissement du hêtre est indéniable; il est constaté par l'observation directe et par le témoignage des habitants du pied du Jura.

Le fait de l'alternance des essences peut être discuté, mais je nie que l'on puisse obtenir à volonté dans un peuplement mélangé de résineux et de feuillus un recrû de feuillus ou un recru de résineux. Que l'on observe par exemple un peuplement exploi-

table mélangé par proportions égales (50 % du nombre des plantes en résineux et 50 % en feuillus, ce qui diminue considérablement la proportion en volume des feuillus), dans la majeure partie des cas, et bien que les éclaircies aient été faites avec prudence, le sol est recouvert avant le passage des coupes de régénération d'un recrû préexistant de hêtres et toute interruption du massif, qu'elle soit faite au moyen de coupes successives ou de coupes jardina-toires, tendra à fortifier ce recrû naturel au détriment des rési-neux. Il me serait facile de citer nombre de forêts qui sont dans ce cas, et je défie l'opérateur le plus habile d'y installer natu-rellement le semis de résineux. Il y a là non seulement une question d'alternance, mais le fait indéniable de l'envahissement du hêtre.

Je déplore l'invasion des feuillus, non parce que je condamne les feuillus eux-mêmes, mais parce que ce phénomène interrompt l'équilibre cherché entre les essences.

Voilà aussi pourquoi je fais de grands sacrifices pour dégager dans les fourrés et avant la première éclaircie, les brins de rési-neux qui s'y rencontrent. Je convie mon aimable collègue du Locle à une inspection de ces travaux d'essartage et je ne doute pas qu'il ne m'accorde, bien que je fasse extirper pas mal de feuillus, sa bienveillante approbation. Tout caractère généreux prendra tout naturellement parti pour le faible contre le fort, et voilà pour-quoi il est tout naturel que je dégage le résineux qui tend à dis-paraître des côtes jurassiennes du IX^e arrondissement vaudois, tandis que mon collègue neuchâtelois protège le hêtre qu'il estime trop rare dans ses forêts.

Autres lieux, autres mœurs. Je crois qu'en forêt, plus encore que dans d'autres domaines, il faut se garder de se montrer trop affirmatif; le praticien le plus habile est, non celui qui, imbu des principes les plus arrêtés, tendra à imposer ses méthodes en toutes circonstances, mais au contraire celui qui saura le mieux se plier aux conditions locales et le mieux utiliser les ressources naturelles qui lui sont offertes.

Rien n'est amusant comme de voir deux partisans de théories, en apparence absolument contradictoires, se tendre la main lors-qu'ils sont appelés à se rencontrer sur le terrain. Ceci me remet en mémoire cette conclusion, formulée par un de nos vieux prati-ciens à la suite d'une vive discussion entre partisans du jardinage

et partisans des coupes successives: „Mettez-leur le marteau entre les mains, neuf fois sur dix vous les verrez procéder de la même façon!“

Et puisque, au fond, nous sommes d'accord, mon excellent collègue du Locle admettra certainement cette rectification que j'ai jugée nécessaire à la suite de la lecture de son spirituel article sur le Péril des Feuillus.

Chigny-s.-Morges, 12 octobre 1903.

J. J. de Luze, Forestier d'arrondissement.



Communications.

Le Câble de Roche.

Jusqu'en 1893, tous les bois provenant de la forêt cantonale de la Joux-Verte, située au-dessus de Roche dans la vallée de l'Eau-Froide, d'une étendue de 330 hectares, étaient réduits en bûche, déposés dans le lit du torrent et flottés jusqu'à Roche. Une forte écluse construite par les Bernois dans la partie supérieure de la forêt permettait d'accumuler la quantité d'eau nécessaire pour assurer ce transport; les bois flottés étaient recueillis à Roche dans un bassin, fermé par un ratelier placé en travers du lit du torrent.

En 1893, les coupes commençaient à atteindre des boisés renfermant des arbres superbes et de grande valeur, qu'il était regrettable de réduire en bûches.

Comme la grande écluse réclamait en outre des réparations coûteuses, l'Etat décida de suspendre provisoirement les coupes et le flottage et de faire faire les études nécessaires à l'établissement d'un moyen de dévestiture plus rationnel et plus avantageux.

Cette étude conduisit à l'installation actuellement existante d'un câble aérien qui fonctionne depuis 1898.

Ce câble a une longueur de 3325 m. La station inférieure est à 385 m.; la station supérieure à 1210 m. La différence de niveau entre le point de départ et celui d'arrivée est de 825 m. par conséquent. Le câble est soutenu par 25 chevalets en bois répartis sur toute la longueur.

Le parcours dans la forêt cantonale a une longueur de 1750 m., dès la côte 1079 m., au point extrême à 1210 m. Cinq places de chargement sont ménagées sur ce trajet.